



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Premier ministre

Question écrite n° 21179

Texte de la question

Mme Isabelle Le Callennec attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les préconisations du Conseil économique, social et environnemental dans son rapport annuel sur l'état de la France en 2012. Le CESE propose de rendre la formation plus efficace. À cette fin, il propose de remédier à l'insuffisance des relations entre l'éducation nationale et les entreprises ou les administrations : introduction d'un enseignement de l'économie dès le collège, développement des stages de courte durée ou organisation de rencontres des collégiens avec le monde de l'entreprise et mise à disposition d'une connaissance plus précoce de la diversité des métiers et de leurs débouchés. Elle demande si le Gouvernement entend répondre à cette préconisation.

Texte de la réponse

Dans son discours de clôture des « Assises de l'entrepreneuriat », le 29 avril 2013, le Président de la République a rappelé le rôle premier que l'école devait jouer pour « stimuler l'esprit d'entreprise, l'initiative dans tous les domaines ». C'est dans cet esprit que sera créé le parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel prévu dans la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République. Au collège, ce parcours s'adressera à tous les élèves de la sixième à la troisième. Il permettra de pallier les défauts et les insuffisances ainsi que d'élargir le champ d'action de l'actuel parcours de découverte des métiers et des formations (PDMF) défini par la circulaire n° 2008-092 du 11 juillet 2008 et qui s'est parfois réduit à la seule séquence d'observation en milieu professionnel. D'une durée de cinq jours et obligatoire pour les élèves de troisième, cette séquence a pour objectif de sensibiliser les élèves à « l'environnement technologique, économique et professionnel ». Le nouveau parcours créé par la loi permettra aux élèves d'éclairer et de préparer leurs choix d'orientation. Pour cela, il est nécessaire, que contrairement à aujourd'hui, il puisse appréhender, découvrir et connaître un monde économique, trop peu présent à l'école. C'est pour cette raison que la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République a prévu que « les administrations concernées, les collectivités territoriales, les organisations professionnelles, les entreprises et les associations contribuent à la mise en oeuvre de ce parcours. ». Cette connaissance du monde économique et des entreprises sera complétée, comme c'est le cas actuellement, par la séquence d'observation en milieu professionnel mais aussi par des « stages contrôlés par l'Etat et accomplis auprès de professionnels agréés » dans le cadre des enseignements complémentaires que les élèves suivront au collège, organisés conformément aux dispositions contenues dans le code du travail. Ainsi, les élèves recevront une formation dans ce domaine, connaîtront le monde de l'entreprise et s'ouvriront à la diversité des métiers selon une pédagogie sensible et pratique propre au nouveau parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel.

Données clés

Auteur : [Mme Isabelle Le Callennec](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21179

Rubrique : État

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [19 mars 2013](#), page 2992

Réponse publiée au JO le : [4 mars 2014](#), page 2081